AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1430
FR0000077919-FS0773

10 août 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

JC DECAUX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2018, la société APG Asset Management N.V. (Gustav Mahlerlaan 3, 1082 MS Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société JC DECAUX et détenir, pour le compte desdits fonds, 11 117 642 actions JC DECAUX représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions JC DECAUX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 212 757 582 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.